



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 30 JUIN 2008

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 30 juin 2008, à 14h15.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

Mme la conseillère Carine Lachapelle et M. le conseiller Normand Girouard sont absents.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 14h15. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance spéciale ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

196/30-06-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Entente intermunicipale relative à la gestion des déchets solides
3. Avis de motion : Règlement numéro 131 décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et amendement le règlement numéro 42
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

ADOPTÉE

197/30-06-08

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

CONSIDÉRANT l'entente signée le 29 novembre 1996 créant la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et prenant effet le 1^{er} janvier 1997;

CONSIDÉRANT que la coopération et le dialogue entre les membres de la Régie semblent être rompus;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt des membres de revoir le bien-fondé de ladite entente afin de s'assurer qu'elle tient compte des intérêts de tous et chacun;

CONSIDÉRANT le litige existant quant à l'achat du Centre de tri appartenant à la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 30 JUIN 2008

CONSIDÉRANT que les objectifs de l'acquisition de l'ancien Centre de tri par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge n'ont jamais été expliqués à ses membres, dont notamment à la Ville de Rivière-Rouge, ce qui démontre un manque de transparence évident;

CONSIDÉRANT que l'article 9 de ladite entente prévoit la procédure pour mettre fin à ladite entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'aviser les municipalités parties à l'entente, incluant les municipalités qui ont adhéré à ladite entente depuis 1997, que la Ville de Rivière-Rouge désire mettre fin à l'entente créant la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, intervenue entre les parties le 29 novembre 1996 et prenant effet le 1^{er} janvier 1997.

De transmettre une copie de la présente résolution à toutes les municipalités parties à l'entente de la RIDR, à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, à la MRC des Laurentides et à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau.

D'engager des pourparlers avec les municipalités parties à l'entente intermunicipale pour en arriver à la conclusion d'une nouvelle entente satisfaisant toutes les parties.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 131 DÉCRÉTANT LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS ET AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 42

Cet avis de motion n'étant pas requis, les membres du Conseil n'y donnent pas suite.

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

198/30-06-08

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De lever la séance spéciale, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14h40.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 30 JUIN 2008

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux